



S.A. COFINIMMO N.V.
Sicaf immobilière de droit belge/Vastgoedbevak naar Belgisch Recht
Bd de la Woluwe 58 / Woluwelaan 58
1200 Bruxelles / 1200 Brussel
RPM Bruxelles
N° T.V.A. BE 0 426.184.049 (partiellement assujettie à la T.V.A.)

PROCES-VERBAL DE
L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 28 AVRIL 2006

Monsieur André Dirckx, président du Conseil d'Administration, préside l'assemblée.

Le président déclare ouverte l'assemblée générale ordinaire de Cofinimmo, ce vendredi 28 avril 2006 à 15h30, conformément à l'article 22 des statuts.

Conformément à l'article 25 des statuts, il désigne en qualité de secrétaire Madame Françoise Roels.

Il prie les membres de l'assemblée de choisir deux scrutateurs parmi eux.

Mr Jean Sintobin et Mr Jean Patrick Raemdonck acceptent cette tâche et prennent place au bureau comme scrutateurs.

En ce qui concerne les actions au porteur, conformément aux articles 532 et 533 du Code des Sociétés, la présente assemblée a été convoquée par le Conseil d'Administration au moyen d'avis de convocation, contenant l'ordre du jour, parus dans:

- Le Moniteur Belge du 3 avril 2006
- De Financieel Economische Tijd du 1 avril 2006
- L'Echo du 1 avril 2006

Les actionnaires nominatifs ont été convoqués par lettres remises à la poste le 12 avril 2006.

Les formalités prévues aux termes de l'article 23 des statuts pour l'admission aux assemblées ont été accomplies par les actionnaires présents ou représentés, lesquels se sont également conformés à l'article 536 du Code des Sociétés. Il ressort de la liste de présences que 3.415.879 actions sont présents ou représentés.

Le nombre total des actions de Cofinimmo est de 11.327.786 actions dont 58.314 actions sont détenues par Cofinimmo qui ne participent pas au vote.

Le président fait remarquer que toutes les actions sont entièrement libérées et qu'il n'existe par conséquent aucun retard de versement en libération des titres.

L'Assemblée constate être valablement constituée et être en mesure d'aborder l'ordre du jour.

Le président rappelle que l'ordre du jour comporte les points suivants :

1. *Rapport de gestion sur l'exercice social et consolidé clôturé au 31 décembre 2005*
2. *Rapport du commissaire sur les comptes sociaux clôturés au 31 décembre 2005 et rapport du commissaire sur les comptes consolidés clôturés au 31 décembre 2005*
3. *Approbation des comptes annuels sociaux clôturés au 31 décembre 2005 et affectation du résultat*
4. *Comptes annuels consolidés clôturés au 31 décembre 2005*
5. *Décharge aux administrateurs*
6. *Décharge au commissaire*
7. *Rapport de gestion du Collège des Gérants et rapport du commissaire de la société privée à responsabilité limitée « Beta Invest » (« Beta Invest »), absorbée par Cofinimmo S.A, pour la période du 1^{er} juin 2004 au 31 décembre 2004.*
8. *Approbation des comptes annuels sociaux de « Beta Invest », pour la période du 1^{er} juin 2004 au 31 décembre 2004*
9. *Décharge aux gérants sortants de « Beta Invest »*
10. *Décharge au commissaire de « Beta Invest »*
11. *Renouvellement de mandats d'administrateurs et nomination d'administrateurs*
12. *Rémunération des administrateurs*
13. *« Stock Options Plan »*
14. *Gouvernance d'entreprise: commentaire sur la gouvernance de Cofinimmo*
15. *Divers*

* * *

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration sur l'exercice social et consolidé clôturé au 31 décembre 2005

L'assemblée dispense le président de faire la lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration relatif à l'exercice social et consolidé clôturé au 31 décembre 2005.

Le rapport sera déposé à la Banque Nationale de Belgique et sera tenu à la disposition de tout intéressé.

2. Rapport du commissaire sur les comptes sociaux clôturés au 31 décembre 2005 et rapport du commissaire sur les comptes consolidés au 31 décembre 2005.

L'assemblée dispense le commissaire de faire la lecture de ses rapports relatif aux comptes annuels sociaux et consolidés clôturés au 31 décembre 2005 et relatif au rapport de gestion.

Ces rapports seront déposés à la Banque Nationale de Belgique et seront tenus au siège social à la disposition de tout intéressé.

3. Approbation des comptes annuels sociaux clôturés au 31 décembre 2005 et affectation du résultat

En sa séance du 23 mars 2006, le Conseil d'Administration a arrêté les comptes annuels de Cofinimmo clôturé au 31 décembre 2005 comprenant le bilan, le compte de résultats et les annexes établis à la fois selon le schéma IAS/IFRS et selon le schéma belge, tels qu'ils ont été présentés aux actionnaires.

Les comptes statutaires pour l'exercice clôturé au 31 décembre 2005 repris dans le rapport annuel sont présentés dans un schéma quasi identique au schéma retenu pour les comptes consolidés (schéma IAS/IFRS). Etant donné que l'Arrêté Royal autorisant les Sicafi à présenter les comptes statutaires de telle manière n'est pas encore publié, le Président, au nom du Conseil d'Administration, propose à l'assemblée générale d'approuver les comptes statutaires clôturés au 31 décembre 2005 établis à la fois selon le schéma IAS/IFRS et selon le schéma belge. Ces comptes statutaires ont été mis à la disposition des actionnaires conformément à l'article 553 du Code des Sociétés.

Le bénéfice de l'exercice à affecter est de EUR 99.752.123,67

Le bénéfice reporté des exercices précédents est de EUR 6.076.741,45.

Le bénéfice total disponible pour la répartition s'élève donc à EUR 105.828.865,12

Le Conseil propose l'affectation suivante :

- Prélèvement sur les réserves indisponibles	
a) Vente d'actions propres	EUR 70.463.418,20
b) Réalisation de plus-et moins values latentes	EUR 4.281.707,84
- Rémunération du capital	EUR - 81.360.848,52
- Plan de participation:	<u>EUR - 220.800,00</u>

Résultat à reporter EUR 98.992.342 ,64

Le Conseil d'Administration propose d'annuler le dividende pour les 58.314 actions détenues par Cofinimmo.

Les actions ordinaires auront droit à un dividende brut de EUR 7,35 contre EUR 7,30 lors de l'exercice précédent. Après précompte mobilier de 15 %, le dividende net s'élèvera à EUR 6.2475 par action contre EUR 6,21 lors de l'exercice précédent

Les actions privilégiées auront droit à un dividende brut de EUR 6.37. Après précompte mobilier de 15 %, le dividende net s'élèvera à EUR 5.4145 par action.

La distribution de dividende proposée respecte le prescrit de l'article 62 de l'Arrêté Royal du 10.04.1995 relatif aux Sicaf immobilières, en ce sens qu'il est supérieur au minimum requis de 80% du produit net diminué de l'impact de la réduction de l'endettement au cours de l'exercice tels qu'ils ressortent des comptes sociaux (non consolidés).

Le dividende est payable à partir du 08.05.2006, aux guichets des banques DEGROOF, DEXIA, FORTIS, ING et KBC, contre remise du coupon n° 14 pour les actions au porteur. Le dividende afférent aux actions ordinaires nominatives sera versé par virement bancaire le 8 mai 2006.

Afin de permettre aux institutions financières d'opérer le règlement des transactions effectuées cum coupon avant la date du paiement du dividende, le dividende afférent aux actions privilégiées nominatives sera versé par transfert bancaire à partir du 17 mai 2006.

La proposition d'approuver les comptes annuels sociaux selon le schéma IAS/IFRS et selon le schéma Belge pour l'exercice social 2005 et l'affectation du résultat et la distribution du dividende sont adoptées à **l'unanimité**.

4. Comptes annuels consolidés clôturés au 31 décembre 2005

En sa séance du 23 mars 2006, le Conseil d'Administration a arrêté les comptes annuels consolidés de Cofinimmo clôturés au 31 décembre 2005. L'assemblée générale en prend connaissance.

5. Décharge aux administrateurs pour l'exercice social clôturé au 31 décembre 2005

Conformément à l'article 554 du Code des sociétés, le président invite, au nom du Conseil d'Administration, les membres de l'Assemblée à se prononcer, par vote spécial, sur la décharge à donner aux administrateurs pour l'exécution de leur mandat au cours de l'exercice social clôturé au 31 décembre 2005. Il s'agit des administrateurs suivants :

Mr André Dirckx
Mr Alain Siaens
AGF Belgium Insurance
Représenté par Mr Robert Franssen
Mr Bernard Snoy
Mr Guido Roelandt
Mr Xavier de Walque
Mr Johannes Frederikus Lisman
Mr Eric De Vocht
Mr Van Marcke de Lummen
Mr Serge Fautré
Mr Jean-Edouard Carbonnelle
Mr Jean Franken

Le président interroge l'assemblée à propos de son désir d'émettre un vote collectif ou individuel pour la décharge aux administrateurs.

L'Assemblée vote d'une manière collective la décharge des administrateurs pour l'exercice de leur mandat pour l'année se clôturant le 31 décembre 2005 à **l'unanimité**.

6. Décharge au commissaire pour l'exercice social clôturé au 31 décembre 2005

Conformément à l'article 554 du Code des sociétés, le président invite, au nom du Conseil d'Administration, les membres de l'Assemblée à se prononcer, par vote spécial, sur la décharge à donner au commissaire pour l'exécution de son mandat au cours de l'exercice social clôturé au 31 décembre 2005.

L'Assemblée vote la décharge du Commissaire pour l'exécution de son mandat au cours de l'exercice social clôturé au 31 décembre 2005 **à l'unanimité**.

7. Rapport de gestion du Collège des Gérants et rapport du commissaire de la société privée à responsabilité limitée « Beta Invest » (« Beta Invest »), absorbée par Cofinimmo S.A, pour la période du 1^{er} juin 2004 au 31 décembre 2004.

L'assemblée dispense le Président et le Commissaire de faire la lecture de leurs rapports relatif aux comptes sociaux de la société Beta Invest pour la période du 1^{er} juin 2004 au 31 décembre 2004.

Lesdits rapports seront déposés à la Banque Nationale de Belgique et seront tenus à la disposition de tout intéressé.

8. Approbation des comptes annuels sociaux de « Beta Invest », pour la période du 1^{er} juin 2004 au 31 décembre 2004

La proposition d'approuver les comptes annuels sociaux de la société « Beta Invest » pour la période du 1^{er} juin 2004 au 31 décembre 2004 est adoptée comme suit.

3.227.826 voix pour
voix contre
188.053 abstention.

9. Décharge aux gérants sortants de « Beta Invest »

L'Assemblée vote la décharge aux gérants sortants de la société « Beta Invest »,

- Mr John Ashley
- Mr Robert Kaufman
- Mr Wesley Edens
- Mr Randal Nardone
- Mr Kenneth Riis
- Mr Serge Fautré
- Mr Jean Franken
- Mr Jean Edouard Carbonnelle

pour l'exécution de leur mandat au cours de la période du 1^{er} juin 2004 au 31 décembre 2004 comme suit:

3.415.438 voix pour
voix contre
441 abstention

10. Décharge au commissaire de « Beta Invest »

L'Assemblée vote la décharge au commissaire sortant de la société « Beta Invest » :
La société Ernst & Young, représentée par Monsieur Jan de Luyck pour l'exécution de son mandat au cours la période de 1 juin au 23 décembre 2004 et srl Deloitte & Touche, représentée par Monsieur Pierre-Hugues Bonnefoy, pour l'exécution de son mandat au cours de la période du 24 décembre au 31 décembre 2004 comme suit:

3.415.438 voix pour
voix contre
441 abstention

11. Nomination d'administrateurs et Renouvellement

L'assemblée décide de nommer avec effet immédiat :

1. en qualité d'administrateur, M. Vincent Doumier jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2009
2. en qualité d'administrateurs indépendants, MM. Gaëtan Hannecart et Baudouin Velge jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2009.

Messieurs Hannecart et Velge répondent aux critères d'indépendance aussi bien de l'article 524 §4 du Code des Sociétés que du Code Belge de Gouvernance d'Entreprise du 9 décembre 2004.

3.137.822 voix pour
275.378 voix contre
2.679 abstention

L'assemblée décide de renouveler le mandat d'administrateur indépendant avec prise d'effet immédiat de Monsieur André Dirckx pour une période de deux ans expirant à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2008, et le mandat d'administrateur de M. Guido Roelandt pour une période de trois ans expirant à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2009.

Monsieur André Dirckx répond aux critères d'indépendance aussi bien de l'article 524§4 du Code des Sociétés que du Code Belge de Gouvernance d'Entreprise du 9 décembre 2004.

3.158.322 voix pour
254.878 voix contre
2.679 abstention

Messieurs Snoy, Siaens et de Walque ont démissionné de leur mandat d'administrateur avec effet respectivement au 1er juillet 2005, 23 mars 2006 et 28 avril 2006. Le mandat de Monsieur De Vocht est arrivé à échéance le 29 avril 2005; il n'a pas été pourvu à son remplacement lors de l'assemblée générale de 2005.

12 Rémunération des administrateurs

L'assemblée décide de :

- fixer la rémunération de base des administrateurs à
 - 20.000 € par an pour l'exercice de leur mandat au sein du Conseil d'Administration;
 - 6.250 € par an pour l'exercice de leurs fonctions au sein des Comités;
 - 12.500 € par an pour l'exercice de leurs fonctions de Président de Comité.

- fixer le montant des jetons de présence à
 - 2.500 € par séance pour la participation aux réunions du Conseil d'Administration et
 - 700 € par séance pour la participation aux réunions des Comités du Conseil.

- Fixer forfaitairement la rémunération du Président du Conseil d'Administration à 100.000 € par an pour l'ensemble de ses prestations.

Cette décision est prise avec :

3.412.759 voix pour
441 voix contre
2.679 abstention.

13 « Stock Options Plan »

L'assemblée décide d'approuver les principes et les règles de base du plan de « stock options » (sur actions existantes) au profit du management conformément à la loi du 26 mars 1999, tel qu'approuvé par le Conseil d'administration du 23 mars 2006.

Cette décision est prise avec :

3.154.428 voix pour
258.926 voix contre
2.525 abstention.

14 Gouvernance d'entreprise: commentaire sur la gouvernance de Cofinimmo

Le Président déclare que la pratique de gouvernance d'entreprise est largement en conformité avec le Code belge de gouvernance d'entreprise.

Suite à la démission d'un Administrateur indépendant en date du 30.06.2005, le Conseil n'a compté que 2 Administrateurs indépendants parmi ces membres jusqu'au 31.12.2005. Cette situation a également impacté la composition du Comité d'Audit et du Comité de Nomination et de Rémunération. Deux nouveaux Administrateurs indépendants viennent d'être nommés par l'Assemblée Générale et la composition du Conseil et de ces Comités répond dès lors à nouveau entièrement aux exigences du Code de Gouvernance d'entreprise.

Le Conseil proposera également à l'Assemblée Générale Extraordinaire qui sera convoquée pour le deuxième trimestre 2006, de modifier les statuts afin de diminuer le seuil du capital à partir duquel un actionnaire peut soumettre des propositions à l'assemblée générale de 20% à 5%

15. Divers

Aucun point n'est repris en divers.

N'ayant plus aucun point sur lequel délibérer, le président charge le Conseil d'Administration de faire procéder au dépôt au greffe du tribunal de commerce des extraits du procès-verbal et de faire procéder aux publications légales relatives à ces nominations.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est déclarée levée.

DONT PROCES-VERBAL

Rédigé et clôturé à 1200 Bruxelles, Boulevard de la Woluwe 58, à 17.15 heures.

Date que dessus.

Lecture faite, les Membres du bureau, le président et les actionnaires, qui en ont exprimé le désir, ont signé le présent procès-verbal.